

Les membres de Métropole Savoie, légalement convoqués en date du 24 janvier 2025 par Thibaut Guigue, Président, se sont réunis le 01 février 2025 à 09h00 à Porte-de-Savoie, à salle polyvalente Place de l'Eglise à Francin. Après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint, Monsieur le Président a convoqué à nouveau le comité syndical en date du 03 février 2025, sans condition de quorum, le 07 février 2025 à 13h00, au Bourget-du-Lac, au Village By CA – Technolac – Salle Licorne.

- Nombre de délégués : 184 titulaires
- Nombre de délégués présents : 33
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votes : 34

Secrétaire de séance : André GIMENEZ

DELEGUES TITULAIRES DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (29)

CA GRAND LAC (12)

AGUETTAZ Robert; BADIN Benoît; CHAPUIS Nicolas; GUIGUE Thibaut; JACQUIER Nicolas; MERCAT Nicolas; MERCIER Yves; MONBEIG Corinne; MORIN Bruno; PAPIN Christophe; ROGNARD Olivier; SIMONIAN Edouard Yves

CA GRAND CHAMBERY (11)

CALLE Jean; BAABAA Jimmy; BOUGAULT Nicolas; CARLE Albert; DUNOD Isabelle; FAIVRE Catherine; GAMEN Philippe; KARAOGLANIAN Marc; PICQ Bruno; ROCHAIX Daniel; WOLFF Corine

CC CŒUR DE SAVOIE (6)

COMBAZ Alain; DELACHENAL Bertrand ; DUPARC Stéphane; GRANGE Michel; LAYDEVANT Laurence; SAINT GERMAIN Rémy

DELEGUES SUPPLEANTS DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (4)

CA GRAND LAC (1)

MOMMESSIN Michel

CA GRAND CHAMBERY (2)

BASSET Monique; FATIGA Antoine

CC CŒUR DE SAVOIE (1)

FORAY Michel

POUVOIRS : (1)

CA GRAND LAC (0) :

CA GRAND CHAMBERY (0) :

CC CŒUR DE SAVOIE (1) : ROSSIGNOL Bernard à LAYDEVANT Laurence

Ordre du jour

1. Vie du syndicat mixte

- **Finances**
 - ▷ Débat d'orientations budgétaires 2025
- **Ressources humaines**

2. Urbanisme – Aménagement du territoire

- **Modification simplifiée n°2 – intégration du ZAN**
 - ▷ Calendrier de la procédure
 - ▷ Engagement d'une évaluation environnementale

3. Informations diverses

Thibaut GUIGUE présente l'ordre du jour et procède à la désignation d'Antoine FATIGA comme secrétaire de séance.

1. Vie du syndicat mixte

1.1. Finances : Débat d'orientations budgétaires 2025

Thibaut GUIGUE rappelle qu'il a été engagé, depuis plus de deux ans, un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF).

Olivier ROGNARD précise que le PPIF est prévu sur la période 2023-2026.

En matière d'investissement, les opérations « compte de tiers » sont toujours séparées. La seule opération concernée est l'étude ZFE-m. L'ensemble des dépenses d'investissement représentent 820 000€

En fonctionnement, les actions portées de manière pluriannuelle sont : l'enquête mobilité, l'appui juridique et la communication.

Pour rappel, les PPI sont des feuilles de route soumises aux aléas liés à la vie d'une structure. Il est important de pouvoir revenir sur les grands enjeux.

Emmanuelle BLANCHET présente le programme de travail de Métropole Savoie de 2020 à 2026. La présentation des missions est réalisée en 4 types différents :

- Les principales missions de Métropole Savoie
- Les missions de Métropole Savoie en matière de données SIG / observatoire / évaluation
- Les missions liées à la vie du syndicat mixte
- Les missions et études prospectives pour le compte du territoire

Olivier ROGNARD ajoute que 2024 est une année importante en matière de réalisation car presque 70% des dépenses d'études ont été réalisées avec une nette augmentation par rapport aux années précédentes. La réalisation provient des avancées sur les thématiques suivantes :

- Accélération des travaux AMI ZAN
- Avancement de l'étude d'exploitation ferroviaire TER cadencé
- Engagement de l'étude prospective Soutenabilités et de la révision du DAACL

En matière de fonctionnement, 2024 a été une année économe concernant les charges à caractère général.

Sur les recettes de fonctionnement, il faut pondérer le dépassement sur les dotations en raison de l'enregistrement d'une subvention du Fonds Vert au titre de la ZFEm de 70 000€ qui sera reversée aux EPCI.

Olivier ROGNARD rappelle qu'il a été voté fin 2023 l'augmentation des cotisations des EPCI. Les cotisations représentent 619 000€ pour 2025.

À cette cotisation s'ajoute une part variable pour compenser le phénomène de dotations aux amortissements de 36 550€.

Au regard des éléments présentés, Métropole Savoie s'inscrit dans une trajectoire sereine au regard du PPIF. Ce dernier est en cours d'actualisation, pour l'intégration de l'étude soutenabilités avec une réalisation significative sur 2025.

La prospective financière actualisée intègre l'acquisition de bureaux par Métropole Savoie sur la fin d'année 2025.

Quand on fait la somme de cette actualisation, le montant est supérieur au PPI voté en 2023 avec un écart de 50 000€.

En 2024, le résultat de fonctionnement est positif et traduit le résultat de la politique initiée en 2023.

Thibaut GUIGUE précise qu'en mars sera présenté un compte administratif avec un résultat à l'équilibre en fonctionnement hors subventions exceptionnelles.

Concernant l'étude soutenabilités, elle était de 160 000€, aujourd'hui elle est de 280 000€. Cet écart s'explique par :

- L'implication du CEREMA dans l'étude à hauteur de 60 000€.
- 20 000€ concernant la tranche optionnelle du marché
- 40 000€ concernant l'externalisation de l'étude.

Antoine FATIGA mentionne que Métropole Savoie dépend des budgets décidés au niveau de l'Etat. Sur les grands projets, comme le SERM, les collectivités sont contraintes à investir davantage et avec peu de moyens car sinon les projets ne se réalisent pas et il n'est pas possible de répondre aux besoins des concitoyens.

Isabelle DUNOD ajoute que ce qui a été fait en matière de cotisations est un effort financier substantiel. Aujourd'hui les collectivités ne seraient pas en capacité de le prendre en compte dans le budget si l'augmentation des cotisations n'avait pas déjà été réalisée. L'étude soutenabilités doit venir défricher une future révision du SCoT et apporter des éléments à l'évaluation du SCoT. Il faut être vigilant sur les dépenses.

Thibaut GUIGUE rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'est également tenu samedi 01 février et procède au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 34

Délibération n° CS01-07022025

1.2. Ressources humaines

Thibaut GUIGUE présente la concordance des moyens humains de 5.5 ETP pour 2025 et le plan de charge de 7 ETP.

Il est proposé la création d'un emploi permanent pour des missions transversales : assistance juridique et administrative ainsi que la production des avis réglementaires.

Le tableau des emplois de Métropole Savoie compte une dizaine d'emplois pour 6 emplois permanents. Il est calibré sur les anciens besoins du syndicat mixte qui ne permet pas d'accueillir des profils juniors.

Il est prévu de nettoyer le tableau des emplois en 2025.

Thibaut GUIGUE propose de procéder au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 34

Délibération n° CS02-07022025

2. Aménagement du territoire

2.1. Modification simplifiée n°2 – intégration du ZAN

➤ Calendrier de la procédure

Emmanuelle BLANCHET présente le calendrier de la modification simplifiée n°2 pour l'intégration du ZAN.

La modification simplifiée a été engagée par arrêté du Président. Cette procédure rentre dans le cadre d'une évaluation environnementale au cas par cas, laissant l'autorité environnementale un délai de 3 mois pour décider de l'imposition de cette évaluation environnementale. Pour des questions de contraintes de délai, et face à une forte probabilité de se voir imposer une évaluation environnementale

in fine, il est proposé de réaliser l'évaluation environnementale par anticipation, qui sera soumise directement à l'autorité environnementale.

La réalisation d'une évaluation environnementale nécessite de mettre en place une concertation. Il sera proposé au prochain comité syndical de fixer les modalités de cette concertation.

En juin, il est prévu de délibérer pour arrêter le projet et de définir les modalités de mise à disposition du public.

Thibaut GUIGUE mentionne que concernant la définition de la trajectoire ZAN, l'ensemble des acteurs se mettent en dynamique pour échanger avec les élus car les permis de construire témoignent de la compatibilité de la réalité du terrain avec le ZAN.

➤ **Engagement d'une évaluation environnementale**

Emmanuelle BLANCHET présente les motivations de la réalisation d'une évaluation environnementale et des modifications apportées au SCoT par la modification simplifiée, notamment du DOO.

Isabelle DUNOD mentionne qu'il est étonnant de devoir réaliser une évaluation environnementale pour un projet conduisant à consommer moins d'espaces qui va dans un sens vertueux.

Philippe GAMEN partage l'avis exposé par Isabelle DUNOD. Les évaluations environnementales sont couteuses et allongent les délais, même quand les projets tendent à être vertueux.

Thibaut GUIGUE ajoute que l'évaluation est proposée pour des enjeux techniques et pour anticiper des potentiels allongements de délais.

Emmanuelle BLANCHET ajoute qu'une évaluation environnementale doit évaluer tous les effets du projet sur l'environnement, y compris les effets positifs.

Corine WOLFF regrette qu'à aucun moment n'ait lieu des évaluations humaines et sociales.

Thibaut GUIGUE ajoute que toutes les modifications passent par des évaluations environnementales.

Thibaut GUIGUE propose de procéder au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 34

Délibération n° CS03-07022025

3. Informations diverses

Thibaut GUIGUE présente le séminaire soutenabilités qui se tiendra lundi 17 février et le calendrier des instances de Métropole Savoie.

Antoine FATIGA

A blue ink signature of Antoine Fatiga, written in a cursive style, is placed over a faint, light blue circular stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a date or official seal.

Secrétaire de séance